



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Cadolles : les partenaires sont connus !

C'est le groupe Bauart Architectes et Urbanistes SA et F. Bernasconi & Cie SA qui réalisera un projet immobilier sur le site des Cadolles. Le Conseil communal a récemment désigné ces partenaires suite à la procédure de sélection lancée en 2005. Les opérations peuvent désormais prendre une tournure concrète.

En juin 2005, le Conseil communal a mis en œuvre une procédure de sélection d'investisseurs, avec pour objectif de trouver un partenaire de qualité pour le développement du site de l'ancien hôpital des Cadolles. Il a défini pour cela un cahier des charges précis, notamment du point de vue socio-économique (principe de mixité de logements) ou urbanistique (préservation du parc et du bâtiment sud), en orientant clairement les candidats vers l'organisation d'un concours de projet.

Cinq investisseurs (ou groupes d'investisseurs) ont rendu un dossier en septembre 2005. Sur la base d'un rapport de la Direction de l'urbanisme, le Conseil communal a désigné le groupe Bauart Architectes et Urbanistes SA et F. Bernasconi & Cie SA pour mener à bien l'opération immobilière.

Le Conseil communal a estimé que ce groupe, déjà très impliqué dans l'économie régionale, répondait de la manière la plus proche au cahier des charges établi par la Ville et a notamment apprécié son engagement pour le développement durable ainsi que son expérience dans des démarches de promotion de la qualité et de préservation de l'environnement.

Dans les prochaines semaines, le groupe et le Conseil communal mettront au point la convention de partenariat qui permettra d'aboutir, d'une part à la finalisation des objectifs d'aménagement et du programme des futurs bâtiments, d'autre part à la rédaction des conditions de mise à disposition du terrain. Ces éléments devraient faire l'objet d'une présentation au Conseil général au cours du premier semestre 2006. Dans cette hypothèse, les premiers travaux de transformation du bâtiment sud, et certaines démolitions des autres bâtiments, pourraient commencer dès l'automne 2006, le reste de l'opération n'étant possible qu'après connaissance du résultat du concours de projet et à l'issue des procédures de permis de construire, soit dans le courant 2007.

Ce calendrier d'opération s'accorde parfaitement avec l'utilisation actuelle du site. Rappelons en effet qu'aucune intervention importante ni aucun chantier de démolition ne peut être entrepris avant le transfert des activités de l'Institut neuchâtelois d'anatomie pathologique (INAP), en juin prochain, dans la mesure où les accès et les installations techniques desservant l'INAP sont directement liés à ceux de l'hôpital.

La vacance des locaux de l'ancien hôpital est toutefois théorique, puisque les bâtiments sont actuellement régulièrement utilisés par des unités des polices cantonale et locale, pour l'instruction de leur personnel. Cette présence sur place permet d'assurer une meilleure sécurité des bâtiments. C'est l'occasion de rappeler que la mise à ban prononcée en décembre 2005 interdit à quiconque, à l'exception des ayants droit, de pénétrer sur le site.

CONSEIL COMMUNAL

Neuchâtel, le 2 février 2006

Compléments d'information: Mme Valérie Garbani, directrice de l'urbanisme (032 717 76 02) ou M. Fabien Coquillat, architecte communal adjoint (032 717 76 61)